

PET – (POLYÉTHYLÈNE TÉRÉPHTALATE)

Conformément aux Règlements (CE) 1907/2006, (CE) 1272/2008 et (UE) 453/2010 (Annexe I).

SECTION I – IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE ET DE LA SOCIÉTÉ

IDENTIFICATION DES SUBSTANCES	POLYÉTHYLÈNE TÉRÉPHTALATE – PET
IDENTIFICATION DU PRODUIT (NOM CHIMIQUE):	POLYÉTHYLÈNE TÉRÉPHTALATE
N° CAS :	25038-59-9
ATTEINDRE#	Polymère – Exempté d'enregistrement
APPLICATIONS PRINCIPALES DU PRODUIT :	Principale matière première pour la fabrication de bouteilles en PET dans l'industrie alimentaire.

Fabricant/fournisseur :

**COMPANHIA AMERICORP
INTERNATIONAL**

11824, chemin Jollyville Suite 303 Austin,
Tx 78759 – États-Unis

Numéro de téléphone : +1(800) 729-5417

Numéro de fax : +1(800) 729-5417

E-mail : info@americorpint.com

NUMÉRO DE TÉLÉPHONE POUR LES URGENCES :

Numéro de téléphone pour les urgences : +1(800) 729-5417 heures / jour

SECTION II – IDENTIFICATION DES RISQUES

CLASSIFICATION DES SUBSTANCE SELON LE RÈGLEMENT (CE) N° 1272/2008 :

RISQUE CLASSE	CODE DE CLASSE ET RISQUE CATÉGORIE	ÉNONCÉ DE RISQUE	AVERTISSEMENT DE RISQUE
Pas Classifié	Non classés	Non classés	Non classés

CLASSIFICATION SELON LA DIRECTIVE 67/548/CEE :

Classification	Symbole de risque	Phrases de risque
Non classés	Non classés	Non classés

PRINCIPAUX EFFETS INDESIRABLES

EFFETS PHYSICO-CHIMIQUES : Aucun effet physico-chimique néfaste n'est attendu dans des conditions normales
INGESTION AVEC EFFETS SUR LA SANTÉ : Inconnu.

EXPOSITION PAR INHALATION : Lors de sa combustion, produit des gaz toxiques et irritant.

CONTACT AVEC LA PEAU:	Le contact avec le matériau en fusion provoque des brûlures thermiques. Peut provoquer une irritation par action mécanique. Pas dangereux.
LENTILLES DE CONTACT:	
SENSIBILISATION: EFFETS ENVIRONNEMENTAUX :	Matière inerte, non considérée comme dangereuse. Ne présente pas de risque particulier pour l'environnement compte tenu que les recommandations présentées à la section XIII concernaient à l'élimination, ainsi que des normes nationales ou des normes locales applicable à cet effet.

ÉTIQUETAGE SELON LE RÈGLEMENT N° 1272/2008/CE :

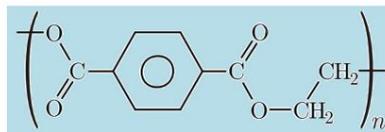
PICTOGRAMME(S)	Non fourni.
AVERTISSEMENT	Non fourni.
ÉNONCÉ DE RISQUE	Non fourni.

AUTRES RISQUES (QUI N'ENTRAÎNENT PAS DE CLASSIFICATION):

RISQUES CHIMIQUES-PHYSIQUES : Non oxydant selon les critères CEE.

SECTION III – INFORMATIONS SUR LA COMPOSITION/LES INGRÉDIENTS

NOM DU COMPOSANT	POLYÉTHYLÈNE TÉRÉPHTALATE
CONCENTRATION	- PET Variable

FORMULE STRUCTURELLE**FORMULE CHIMIQUE MASSE**(C₁₀H₈O₄)_n**MOLÉCULAIRE SUBSTANCE AVEC**

Variable

VLEP COMMUNAUTAIRE NOM CAS

NON

NUMERO CAS

Polyéthylène téréphtalate

NOM IUPAC

25038-59-9

NUMÉRO CE IMPURETÉ/IMPURETÉS

Polyéthylène téréphtalate

(SI CLASSIFIÉES) ADDITIF/ADDITIFS (SI CLASSIFIÉS)

Non applicable Il n'y a pas

d'impuretés. Il n'y a pas d'additifs.

MATIÈRE PREMIÈRE ET COMPOSITION

<u>MONOMERE</u>	<u>COMPOSITION</u>	<u>N ° CAS.</u>	<u>N° REACH</u>
PTA - Acide téréphtalique purifié	82 – 86 %	100-21-0	01-2119485970-27-0058
MEG - Monoéthylène Glycol	32 – 35 %	107-21-1	01-2119456816-28-0024
IPA - Acide isophtalique	2 – 5 %	121-91-5	01-2119488938-12-0010
DEG - Diéthylène glycol	1 – 2 %	111-46-6	N / A

SECTION IV – PREMIERS SECOURS**DESCRIPTION DES PREMIERS****SECOURS : CONTACT AVEC LES YEUX**

Si le matériau fondu entre en contact avec les yeux, immédiatement laver abondamment à l'eau. Demander de l'aide médicale immédiatement.

CONTACT AVEC LA PEAU

En cas de brûlures avec des matières en fusion, laver immédiatement avec eau en abondance et savon. Ne retirez pas le matériau de la peau. Ce type de brûlure doit être traité comme un brûler.

INGESTION

L'absorption de cette matière n'est pas attendue par le système digestif système, il n'est donc pas nécessaire de provoquer des vomissements.

INHALATION

Ne s'applique pas spécifiquement.

SYMPTÔMES ET EFFETS LES PLUS IMPORTANTS (AIGU ET TARDIF) :

EFFETS AIGUS ET TARDIFS

Non fourni.

INDICATION DE TOUT SOIN MÉDICAL IMMÉDIAT ET TRAITEMENT SPÉCIAL NÉCESSAIRE :

SURVEILLANCE MÉDICALE

En cas de contact avec de la matière fondue, refroidir le produit avec de l'eau; ne jamais retirer de la peau. Les soins d'urgence ainsi que les soins médicaux le traitement après surexposition doit être dirigé vers le contrôle de l'ensemble de l'état du patient pour tous les symptômes et l'état clinique du patient.

ANTIDOTES, SI TELS SONT

Inconnu

CONNUS CONTRE-INDICATION

Inconnu

TRAITEMENT IMMÉDIAT AU TRAVAIL

Non fourni

PLACER

SECTION V – MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

**FEU APPROPRIÉ
MÉTHODES
D'EXTINCTION :**

Eau, mousse, CO₂, poudre sèche.

**FEU NON APPROPRIÉ
MÉTHODES D'EXTINCTION :**

Ne pas utiliser d'extincteur à jet d'eau / à base d'eau.

SUBSTANCES DE COMBUSTION :

Dioxyde de carbone, monoxyde de carbone. La fumée peut aussi contenir produits combustibles de compositions différentes, présentant risques d'explosion au contact de l'air.

PROCÉDURES SPÉCIALES :

Le matériau, sous forme de poudre, peut composer des explosifs combinaisons avec l'air.

PROTECTION POMPIER :

Appareil respiratoire autonome et vêtements de protection appropriés doit être utilisé pour éteindre le feu.

SECTION VI – MESURES EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

PRÉCAUTIONS PERSONNELLES:

Ventilation : une bonne ventilation générale est suffisante pour tous les processus opérationnels.

Protection respiratoire : aucune protection n'est nécessaire dans des conditions normales conditions. En atmosphère poussiéreuse, utiliser un appareil respiratoire avec filtre à poussière.

Protection des yeux/du visage : utiliser des lunettes de protection. Protection de la peau : utiliser des gants isolants thermiques lors de la manipulation matière fondue.

Mesure de décontamination recommandée : lavage des yeux.

Recueillir dans des récipients appropriés et traiter comme non dangereux résidu industriel.

PRÉCAUTIONS ENVIRONNEMENTALES: Éviter de répandre le produit. Empêcher que le produit ou l'eau provenant de sources d'urgence contaminent les cours d'eau, les ravins, ponceaux ou systèmes d'égouts.

MÉTHODES DE NETTOYAGE : Recueillir le matériel déversé et le transférer aux destinataires appropriés pour élimination en tant que matière de retraitement ou résidu. Attention une fois de tels déversements peuvent être très glissants.

SECTION VII – MANIPULATION ET CONSERVATION

PRÉCAUTIONS POUR UNE MANIPULATION SÉCURITAIRE :

RECOMMANDATIONS DE MANIPULATION Ne nécessite pas de technique spécifique ou spéciale mesures.
Lors de l'ouverture de l'emballage, protéger le corps et affronter. Les équipements de protection individuelle (EPI) doivent être porté lors de la manipulation.

HYGIÈNE PERSONNELLE

RECOMMANDATIONS Manipuler le matériel en respectant les règles générales de sécurité et l'hygiène industrielle. Évitez toute sorte de physique ou pollution chimique.

CONDITION POUR LA CONSERVATION EN TOUTE SÉCURITÉ, Y COMPRIS TOUTES INCOMPABILITÉS :

Stabilité : stable dans des conditions normales.

Éviter de chauffer/chaleur excessive.

Évitez toute sorte de contamination.

Éviter l'exposition aux éléments, ce qui provoque la dégradation de l'emballage et du produit par l'action de l'humidité et les rayons UV. Conserver le produit à température ambiante, dans un endroit bien aéré et sec.

Protéger provenant de sources de chaleur directes et indirectes.

MESURES DE GESTION DES RISQUES

RELATIF À:

SOURCES D'IGNITION POTENTIELLES

Ne pas exposer le produit à des températures élevées et à la chaleur sources.

CONDITIONS ENVIRONNEMENTALES

Ne pas exposer aux éléments.

PRESSION ENVIRONNEMENTALE

Aucune procédure de restriction n'est prévue.

TEMPÉRATURE

Ne pas exposer le produit à des températures supérieures à 260°C, une fois qu'il dégrade le produit avec perte de propriétés.

LUMIÈRE DU SOLEIL

N'exposez pas le produit à la lumière directe du soleil. Ne pas

HUMIDITÉ

entreposer dans un endroit humide.

VIBRATION

Aucune procédure de restriction n'est prévue.

MATÉRIEL POUR SOUTENIR L'INTÉGRITÉ DE LA SUBSTANCE :

STABILISATEURS ANTI-	L'utilisation de stabilisants n'est pas prévue.
OXYDANT AUTRES	L'utilisation d'antioxydant n'est pas prévue.
RECOMMANDATIONS :	
EXIGENCES CONCERNANT LA VENTILATION	Une bonne ventilation générale est suffisante pour processus opérationnels attendus.
PROJET SPÉCIFIQUE D'ENTREPÔT	Non demandé en fonction de la classification.
COMPATIBILITÉ DE L'EMBALLAGE	Veuillez vérifier la section X.
UTILISATION FINALE SPÉCIFIQUE :	Il n'y a pas de recommandations spécifiques.

SECTION VIII – CONTROLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

PARAMÈTRES DE CONTRÔLE:

EXPOSITION AU TRAVAIL EUROPÉENNE / NATIONALE LIMITES	Valeur limite (Brésil, Ordonnance MTE (sic) 3.214/78 NR 15 – Annexe 11)
AUTRES TRAVAUX EUROPÉENS / NATIONAUX LES LIMITES D'EXPOSITION	Limites non établies
EUROPÉEN (BEI) / NATIONAL BIOLOGIQUE LIMITES	Limites non établies
AUTRE EUROPÉEN (BEI) / NATIONAL LIMITES BIOLOGIQUES	Limites non établies
SURVEILLANCE RECOMMANDÉE PROCÉDURES	Limites non établies
VALEURS DNEL (acronyme en anglais, niveau dérivé de l'exposition sans effets)	Limites non établies
VALEURS PNEC (acronyme en anglais, concentration probable sans effets)	Limites non établies

CONTRÔLES D'EXPOSITION:

CONTRÔLES D'INGÉNIERIE APPROPRIÉS :	L'adoption de contrôles techniques appropriés est également basée sur l'évaluation des risques effectuée par l'employeur dans ses conditions de travail (utilisation de substances), principalement lorsqu'un scénario d'exposition standardisé n'est pas disponible.
Mesures de protection personnelle, par exemple, Équipement de protection individuelle (EPI) :	Si les résultats de l'évaluation des risques réalisée conformément à la directive 98/24/CEE démontrent que les mesures collectives et générales de gestion des risques ne sont pas suffisantes pour réduire les risques et, si l'exposition à la substance ne peut être réduite par d'autres moyens de contamination, la les équipements de protection individuelle (EPI) doivent être

	adopté conformément à la désignation dans l'EN conseils.
PROTECTION VISAGE ET YEUX	Lunettes de sécurité hermétiques anti-impact pour produits chimiques produits ou protection faciale.
PROTECTION DE LA PEAU	Gants imperméables en cuir ou gants en PVC
PROTECTION DES MAINS	
AUTRES – PROTECTION DU CORPS	Sélectionnez l'équipement de protection approprié en fonction de la activité d'utilisation et exposition possible.
PROTECTION RESPIRATOIRE	Aucune protection n'est nécessaire dans des conditions normales. Dans les atmosphères poussiéreuses, utilisez un reniflard approprié avec filtre pour les poussières fines.
RISQUES THERMIQUES	Non prévu pour une utilisation standard.
CONTRÔLE ENVIRONNEMENTAL EXPOSITION :	Les contrôles environnementaux ne sont pas nécessaires.

SECTION IX – PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

ÉTAT PHYSIQUE:	Solide
COULEUR:	Varie selon la formule
ODEUR:	Inodore Ne s'applique pas (le produit n'est pas soluble dans l'eau).
pH :	
POINT D'ÉBULLITION:	Aucune information pertinente n'est disponible.
POINT DE FUSION :	22° C - 260° C Aucune information pertinente n'est disponible.
POINT D'ALLUMAGE:	
LA TEMPÉRATURE D'AUTO-INFLAMMATION:	Aucune information pertinente n'est disponible.
PROPRIÉTÉS EXPLOSIVES :	Aucune information pertinente n'est disponible.
LA PRESSION DE LA VAPEUR:	Aucune information pertinente n'est disponible.
DENSITÉ:	> 1 g/cm ³
SOLUBILITÉ DANS L'EAU :	Insoluble
MATIÈRE VOLATILE (%) :	Aucune information pertinente n'est disponible.
COMPOSTOS ORGANICOS VOLÁTEIS :	Aucune information pertinente n'est disponible.
OUTRAS INFORMAÇÕES :	Aucune information pertinente n'est disponible.

SECTION X – STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

STABILITÉ CHIMIQUE:	Stable dans des conditions normales d'utilisation. Aucune
RISQUES DE POLYMÉRISATION :	information pertinente n'est disponible.
CONDITIONS À ÉVITER :	Tenir à l'écart des agents oxydants forts.
SUBSTANCES INCOMPATIBLES OU MATÉRIEL:	Aucune information pertinente n'est disponible.
DÉCOMPOSITION NOCIF DES PRODUITS	À des températures élevées, des composants organiques volatils peuvent être libérés du produit.

SECTION XI – INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

CONTACT AVEC LES YEUX :	Produit considéré comme non dangereux selon les normes de la directive de l'Union européenne.
CONTACT AVEC LA PEAU :	Produit considéré comme non dangereux selon la réglementation européenne Normes de la Directive de l'Union.
INHALATION:	Produit considéré comme non dangereux selon les normes de la directive de l'Union européenne.
INGESTION:	Produit considéré comme non dangereux selon la réglementation européenne Normes de la Directive de l'Union.
EFFET CHRONIQUE SUR L'HOMME ÊTRES :	Produit considéré comme non dangereux selon la réglementation européenne Normes de la Directive de l'Union.

SECTION XII – INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

ÉCOTOXICITÉ :	Aucun effet nocif/négatif pour l'environnement n'a été signalé
PERSISTANCE ET DÉGRADATION :	Aucun effet nocif/négatif pour l'environnement n'a été signalé
MOBILITÉ:	Aucun effet nocif/négatif pour l'environnement n'a été signalé
BIOACCUMULATION :	Aucun effet nocif/négatif pour l'environnement n'a été signalé
AUTRES EFFETS NOCIFS :	Aucun effet nocif/négatif pour l'environnement n'a été signalé

SECTION XIII – RENSEIGNEMENTS SUR L'ÉLIMINATION FINALE

MÉTHODES DE TRAITEMENT ET DISPOSITION FINALE DU PRODUIT, RÉSIDUS ET EMBALLAGES USAGÉS

Recyclez le produit au maximum. Si nécessaire à recycler, utiliser une opération de concassage et d'agglomération. Prendre toutes les précautions nécessaires pour éviter de créer de la poussière/poudre fine. Le produit non recyclé peut être éliminé comme les autres plastiques généraux. Incinérer uniquement dans des installations appropriées. Éliminer les résidus conformément à la législation locale applicable.

SECTION XIV – INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Non classé pour le transport conformément au Règlement RID/ADR, IMO/IMDG, ICAO/IATA.

Transport en grande quantité conformément à l'annexe II de MARPOL 73/78 et au code IBC : non applicable.

SECTION XV – INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Toutes les autres informations concernant les réglementations sont enregistrées si elles ne sont pas présentées dans d'autres sections / sous-sections de la fiche de données de sécurité.

RÉGLEMENTATION / SÉCURITÉ, SANTÉ ET LÉGISLATION ENVIRONNEMENTALE SPÉCIFIQUE POUR LE FOND

Déclaration d'étiquette européenne : manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène et de santé au travail.

Inventaire européen des substances chimiques disponibles sur le marché (EINECS) : ce produit n'est pas répertorié actuellement.

SECTION XVI – AUTRES INFORMATIONS

SOURCES BIBLIOGRAPHIQUES : Aucune information pertinente n'est disponible.

ACRONYME:

- ACGIH : Conférence américaine des hygiénistes industriels (Conferência Americana de Higienistas Industriais e Governamentais)
- ADR : Accord sur le transport de substances nocives sur les routes/autoroutes (Acordo sobre o transporte de mercadorias nocivas por Estrada)
- BCF : Facteur de bioconcentration (Fator bioacumulado)
- BEI : Biological Exposure Index (Indici di esposizione biologica) Índices de Exposição Biológica (Indici di esposizione biologica)
- CAS : Chemical Abstract Service (American Chemistry Society) Serviço Abstrato Químico (divisão da Sociedade Americana de Química)
- CLP : Classification, étiquetage et emballage (Classificação, Rotulagem e Empacotamento) - CMR : Cancérogène, Mutagène, Toxique pour la reproduction (Carcinogénico, Mutagénico, Tóxico para a reprodução) - EINECS : Inventaire Européen des Substances Chimiques Commerciales Existantes (Inventário Europeu sobre as Substâncias Comerciais existentes)
- EPA : Agence américaine de protection de l'environnement (Agência de Proteção Ambiental dos EUA) - SGH : Système général harmonisé (Sistema Globalmente Harmonizado)
- CIRC : Centre International de Recherche sur le Cancer (Agência Internacional para Pesquisa sobre o Câncer) - IATA : Code de l'Association du Transport Aérien International (Código da Associação Internacional de Transporte Aéreo) - IMDG : Code maritime international des marchandises dangereuses (Código Marítimo Internacional de Mercadorias Nocivas) - IUPAC : Union Internationale de Chimie Pure et Appliquée (União Internacional de Química Pura e Aplicada) - LOEL : niveau d'effet le plus bas observé (Menor Nível de Efeito Observado)
- NA : non applicable
- NA : non disponible
- NOAEL : dose sans effet nocif observé (Nenhum Nível de Efeito Adverso Observado) - NTP : Programme National de Toxicologie (Programa Nacional de Toxicologia) - OEL : Limite d'exposition professionnelle (Limite de Exposição Ocupacional)
- OSHA : Administration de la sécurité et de la santé au travail (Administração de Segurança e Saúde Ocupacional) - EPI : Equipement de Protection Individuelle (Equipamento de Proteção Pessoal) - PBT : Substances persistantes, bioaccumulables et toxiques (Substâncias Tóxicas, Bioacumulativas e Persistentes)
- RID : Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses (Regulamento relativo ao transporte internacional ferroviário de mercadorias nocivas)
- TLV/TWA : Threshold Limit Value-Time-Weighted Average (Valor Limite/ Limite de Tolerância) - vPvB : Very Persistent, Very Bioaccumulative (muito persistente, muito bioacumulado)

TOUTES LES INFORMATIONS CONTENUES DANS CE DOCUMENT TENTENT DE DÉCRIRE LE PRODUIT À PARTIR DU EXIGENCES DE SÉCURITÉ DU POINT DE VUE SELON LES FDS (ACRONYME EN ANGLAIS POUR FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ) DU FABRICANT.